

Composition du comité :

Catherine Ladouceur (Littérature et communication), Dominique Dubuc (Biologie) et Mikhael Kowalak (Langues modernes).

Note :

Le mandat des membres du comité s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et vise la surveillance de l'année financière 2020-2021.

Réunions du comité :

Le comité s'est réuni à trois occasions, par Zoom le 10 juin 2021 et en présence les 20 août et 20 septembre 2021.

Mandat :

Dans le cadre du mandat du comité, il a été retenu que les éléments suivants pourraient constituer les principaux sujets de vérification :

Sujets de vérification

A) Le fonds de résistance syndicale (FRS) : suivi systématique de l'évolution du FRS ainsi que des placements.

B) Le fonds d'opération :

- 1) La gestion quotidienne (le comité vérifie aléatoirement des documents reliés à différentes transactions).
- 2) Le budget (le comité questionne les postes budgétaires qui soulèvent des interrogations).
- 3) Les procédures (le comité peut vérifier aléatoirement les procédures utilisées pour répartir les montants budgétés. Il peut aussi vérifier la conformité de déboursés en regard des propositions adoptées par l'assemblée générale ou par le bureau exécutif).
- 4) Vérification d'un thème lié au budget (le comité pourra vérifier un thème comme par exemple les procédures de gestion, les indemnités, les dépenses de secrétariat, les dons aux organismes, les subventions aux différents comités et faire des recommandations).

C) Formuler, si nécessaire, des suggestions ou recommandations.

A) Suites au rapport du comité de surveillance d'octobre 2020

Dans son rapport 2019-2020 soumis à l'assemblée générale du 14 octobre 2020, le comité de surveillance a recommandé à l'exécutif quelques suivis à faire :

A-1 En lien avec les recommandations de 2019 :

1. Laisser au local du SPECS le cartable de formation du CCSNE dont Noémi Roy a obtenu copie afin de le rendre disponible à tous les membres du comité; **(EN COURS DE RÉALISATION)**
2. Demander à l'exécutif de commencer à organiser la transition avant l'éventuel départ à la retraite de l'employé de bureau. **(EN COURS DE RÉALISATION)**
3. Demander au trésorier de clarifier l'utilisation du poste budgétaire « Frais de représentation – bureau exécutif » en regard notamment des postes « Frais de bureau » et « Mobilisation ». **(RÉALISÉ)**

A-2 En lien avec les recommandations de 2020 :

1. À chaque année, faire signer un formulaire d'engagement à la confidentialité par les membres du comité de surveillance. **(RÉALISÉ)**
2. Dans la comptabilité, bien identifier dans le nom du fichier la date des transactions (factures, reçus, réclamations). **(À FAIRE)**
3. Décrire le cheminement des transactions en comptabilité (élaborer une procédure). **(À FAIRE)**
4. Bien que les membres du comité ne soient pas certains que la question de la sécurité des données fasse partie du mandat du comité, ils expriment le souhait qu'un comité soit constitué en assemblée générale afin d'élaborer une politique de sécurité au SPECS. Cette politique devrait notamment clarifier qui a accès aux données confidentielles. **(À FAIRE)**
5. Dresser un portrait de l'organisation des données informatiques ainsi que des méthodes en place pour l'archivage. **(À FAIRE)**
6. Prévoir une plage horaire commune (le vendredi après-midi) au cours de laquelle les membres du comité ainsi que le trésorier sont libres et peuvent se réunir. **(RÉALISÉ AVEC DIFFICULTÉ D'APPLICATION)**

A-3 Recommandations formulées en 2019 à l'intention du futur comité de surveillance

- Que le comité de surveillance fasse une vérification systématique d'au moins un mois au cours de l'année; **(RÉALISÉ EN 2020)**
En 2020-2021 le comité de surveillance n'a pas été en mesure d'effectuer cette tâche.
- Mettre au point la structure du dossier de vérification en adaptant la liste de documents proposés dans le cartable de formation du CCSNE; **(EN COURS DE RÉALISATION)**
- Concernant l'utilisation des téléphones portables personnels pour des fins militantes, le comité de surveillance a suivi de près la mise à jour de la politique de remboursement du SPECS visant à en tenir compte; il a également pu suivre l'utilisation de ladite politique pour une première année; la prochaine année financière sera la deuxième année d'application de cette politique;
La politique concernant l'utilisation des téléphones cellulaires personnels est appliquée et respectée par l'exécutif. **(RÉALISÉ)**

- Que le comité de surveillance fasse annuellement un suivi systématique de l'évolution du fonds de résistance syndicale (FRS) ainsi que des placements. **(RÉALISÉ)**
Comme il est recommandé de faire ce travail de suivi annuellement, il est convenu d'ajouter cette tâche à l'item A) des sujets de vérifications qui figure au début du rapport annuel.

B) Les activités de surveillance effectuées en 2020-2021 :

- Mikhael Kowalak déclare qu'il pourrait se retrouver en conflit d'intérêt en tant que membre du comité de surveillance pour l'année 2020-2021 parce qu'il a été le trésorier du Syndicat jusqu'à décembre 2020;
- Les membres du comité de surveillance ainsi que le trésorier (Jean-Christophe Dominique) ont signé le formulaire d'engagement à la confidentialité;
- Pour les trois membres du comité de surveillance, c'est la première fois qu'ils participent à un tel comité;
- Regard sur la politique de remboursement du SPECS, et analyse de l'application de cette politique en ce qui concerne particulièrement le remboursement pour cellulaire;
- Analyse de l'évolution du Fonds de résistance syndicale (FRS) :
 - Alors que le FRS avait 257 740 \$ en 2004, il était rendu à 391 467 \$ en juin 2020;
 - Jusqu'en 2014, le fonds a progressé d'une année à l'autre principalement à cause des intérêts accumulés et des gains en capital pour atteindre 350 981 \$;
 - En 2014, le fonds a connu une perte en capital de 11 780 \$ pour malgré tout se retrouver à 349 059 \$, soit une faible diminution par rapport aux 350 981 \$ de l'année précédente;
 - Il a connu un moment plus creux en 2016 avec 310 959 \$ alors que des prestations de grève ont été versées cette année-là pour un total de 30 100 \$;
 - En 2017, sur recommandation de l'exécutif, l'assemblée générale a consenti à une hausse des cotisations syndicales, dont 0,05% (sur 1,65%) devaient servir à faire augmenter le solde du FRS;
 - Le FRS aura atteint la valeur de 391 467 \$ en juin 2020;
 - À la fin de la présente année, 2020-2021, le FRS se retrouve à 365 845 \$ après avoir versé 44 700 \$ en prestations de grève et 10 000\$ en dépenses de mobilisation;
 - Cette analyse, en particulier à partir de 2017-2018, a permis d'identifier ce qui pourrait être une erreur dans la comptabilisation des revenus du FRS et qui pourrait voir ajouter 15 000 \$ au FRS; le comité de surveillance recommande au trésorier et à l'exécutif de faire les vérifications nécessaires à cet effet;
- Analyse des prestations de grève en 2020-2021 : Ce sont 44 700 \$ au total qui ont été versées en prestations de grève pour les 48 heures (sur 3 jours) de grève au mois de mai et la journée du 3 juin.

D) Recommandations formulées au bureau exécutif

Le comité formule les recommandations suivantes au bureau exécutif :

En lien avec les recommandations de 2019 et 2020 :

1. Rendre disponible aux membres du comité de surveillance le cartable de formation de la CCSNE et mettre au point la structure du dossier de vérification;
2. Dans la comptabilité, bien identifier dans le nom du fichier la date des transactions (factures, reçus, réclamations).
3. Décrire le cheminement des transactions en comptabilité (élaborer une procédure).
4. Bien que les membres du comité ne soient pas certains que la question de la sécurité des données fasse partie du mandat du comité, ils expriment le souhait qu'un comité soit constitué en assemblée générale afin d'élaborer une politique de sécurité au SPECS. Cette politique devrait notamment clarifier qui a accès aux données confidentielles.
5. Dresser un portrait de l'organisation des données informatiques ainsi que des méthodes en place pour l'archivage.
6. Analyser les mesures de transition mises en place avec la retraite progressive de l'employé de bureau;

Nouvelles recommandations en 2021 :

1. S'assurer qu'à chaque année, on fasse signer un formulaire d'engagement à la confidentialité par les membres du comité de surveillance;
2. Envisager la participation du SPECS au programme de formation du CCSNE sur le comité de surveillance, possiblement à l'hiver 2022;
3. Faire la vérification du calcul des cotisations syndicales (0,05%) versées pour les fins du FRS depuis 2017-2018 et faire les ajustements le cas échéant.

E) Recommandation à l'assemblée générale

Le comité de surveillance recommande aux membres d'approuver les états financiers présentés à l'assemblée générale du 14 octobre 2021.

Catherine Ladouceur, Dominique Dubuc et Mikhael Kowalak
Membres du comité de surveillance 2021
14 octobre 2021